



Gendarmerie royale du Canada  
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : G.S. 1045-087

Date : 2014-03-12

## Spécification

### Chandail unisexe

Le présent document compte 23 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French  
English/English

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



## Modifications

<b>Date</b>	<b>N° de paragr.</b>	<b>Modifications</b>
1994-09-24		Spécification originale.
1994-10-30	Paragr. 4.2.11	Emplacement des insignes d'épaule modifié.
1999-04-14	Tableau I – Tableau des mesures	Tableau des mesures modifié afin d'indiquer que le nombre de côtes au niveau de la poitrine est de 54.
2001-05-09	Tableau I – Tableau des mesures	Tableau des mesures modifié afin de corriger l'erreur au niveau de la largeur de la bande de taille.
2003-12-02	Spécification en entier	Spécification publiée à nouveau en raison du nouveau modèle, du changement de tricot et des tailles unisexes.
2003-12-22	Tableau I, pages 16 et 17	Tailles G, TG et 2TG manquantes dans la stature Régulier.
2004-01-21	Tableau I, pages 15, 16 et 17	Largeur au poignet modifiée pour les tailles TG.
2004-01-26	Tableau I, pages 15, 16 et 17	Largeur au poignet modifiée pour les tailles TG.
2005-01-04	Spécification en entier	Spécification réécrite en entier et publiée à nouveau. Précisions au niveau des mesures et des méthodes de mesure, et dessins ajoutés.
2007-07-11	Spécification en entier	Spécification réécrite en entier et publiée à nouveau. Mise à jour des méthodes d'essai, des résultats et des tolérances afin de tenir compte des renseignements obtenus de l'IWS (International Wool Secretariat).
2009-10-22	Page 8, paragr. 4.4.11 Page 5, paragr. 4.1.3 Page 9, paragr. 6.1	Emplacements des étiquettes modifiés. Exigence relative au certificat de conformité ajoutée. Paragraphe sur la responsabilité des inspections modifié.
2013-04-29	Paragr. 4.1.7  Paragr. 4.4.11 Critères d'évaluation	Exigences relatives au fil mises à jour conformément aux recommandations de l'industrie, et exigence relative au certificat de conformité ajoutée. Date en format numérique précisée. Désignation modifiée de certificat de validation à certificat de conformité, et définition mise à jour.
2014-03-12	Paragr. 2.8 Paragr. 2.10	Norme mise à jour. Ajouter la référence de la spécification de la GRC pour le tissu.

<p>Paragr. 3.2  Paragr. 4.1.4    Paragr. 4.3  Paragr. 4.4.3  Paragr. 4.4.6  Paragr. 8    Dessin n° 4    Annexe B</p>	<p>Détails du modèle modifiés.  Changer le tissu pour matériel disponible auprès du gouvernement (MDG).  Renseignements sur les piqûres modifiés.  Détails de la bande d'encolure modifiés.  Détails des poignets modifiés.  Section portant sur les modifications relatives au chandail avec mention « Auxiliaire » supprimée en entier.  Dessin n° 4 sur les modifications relatives au chandail avec mention « Auxiliaire » supprimé.  Définition du certificat de conformité et critères d'évaluation modifiés.</p>

## ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie Royale du Canada  
Programme uniformes et équipements  
(440, chemin Coventry [entrepôt])  
1200, prom. Vanier  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

## **SPÉCIFICATION**

### **CHANDAIL UNISEXE**

#### **1. Définitions**

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection du chandail unisexe.
- 1.2 La présente spécification, le dessin, l'échantillon visuel et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant le chandail unisexe de la GRC.

#### **2. Spécifications applicables**

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de l'appel d'offres, sauf indication contraire.
- 2.2 IWS, méthode d'essai TM 31, Washing of Wool Textile Products (Relaxation Dimensional Change and Felting Shrinkage)
- 2.3 IWS, méthode d'essai TM 254, Tumble Drying Performance after Washing
- 2.4 IWS, méthode d'essai TM 298, Knitwear Surface Appearance Assessed after Washing and Drying
- 2.5 CAN/CGSB 4.2, Méthodes pour épreuves textiles
- 2.6 CAN/CGSB 4.131-93, Fil polyester guipé de polyester
- 2.7 CAN/CGSB 54.1-M90, Points et coutures, parties 1 et 2
- 2.8 CAN/CGSB 86.1-2003, Étiquetage pour l'entretien des textiles
- 2.9 GRC G.S. 1045-266, Insignes et épaulettes de grade (tissés), dessin n° 1
- 2.10 GRC G.S. 1045-115, Tissu de laine et de polyester, 237 g/m<sup>2</sup>

### 3. **Exigences générales**

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts d'imperfections ou de défauts susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points à l'échantillon visuel.
- 3.2 **Modèle** – Le chandail unisexe doit comporter une encolure en V et être fait à 100 % de laine vierge de qualité 64s ayant subi un traitement anti-rétrécissement approuvé. Il doit être de couleur bleu marine. Le corps et les manches doivent être confectionnés en tricot interlock et la bande d'encolure doit être confectionnée en tricot côte 1 x 1 et la bande de taille et les poignets doivent être confectionnés en tricot côte 2 x 1. Les pièces de renfort aux coudes et aux épaules et les pattes d'épaule doivent être confectionnées en sergé de laine et polyester de couleur assortie. Le chandail doit être conçu conformément à la présente spécification et à l'échantillon visuel.
- 3.3 En cas de divergence entre les documents contractuels, la spécification, le dessin ou l'échantillon visuel, l'ordre de préséance doit être le suivant :
- (i) contrat;
  - (ii) spécification;
  - (iii) dessin;
  - (iv) échantillon visuel.

### 4. **Exigences détaillées**

#### 4.1 **Matériaux**

- 4.1.1 **Fil pour tricot**– Le fil doit être fait à 100 % de laine vierge peignée de qualité 64s (20.60 à 22.04 microns), deux brins, titrage 2/28 ou numéro métrique 2/32. Il doit avoir une torsion de 10.3 tours par pouce (fil simple) ou de 5.6 tours par pouce (brin). La laine doit être teinte sur rubans peignés traités de façon à résister au rétrécissement. Aucune laine régénérée, récupérée, crue ou morte ne doit être utilisée, et aucune laine non traitée ne doit être mêlée à la laine traitée. Le fil doit être de couleur bleu marine assortie à l'échantillon disponible auprès de la Programme uniformes et équipements, et il doit respecter ou dépasser toutes les propriétés décrites dans le tableau I.
- 4.1.2 **Traitement anti-rétrécissement** – Les rubans de laine peignée doivent subir un traitement anti-rétrécissement à base de produits chimiques ou de résine avant tout autre traitement. Le traitement anti-rétrécissement doit être conforme aux

normes du International Wool Secretariat (IWS), qui est représenté au Canada par la Woolmark Company, et doit être de qualité suffisante pour satisfaire aux normes de l'IWS relatives au lavage à la machine décrites au tableau II.

- 4.1.3 **Finition** – Toutes les pièces de tricot doivent être lavées à une température de 43.3°C (110°F) et séchées à une température de 82.2°C (180°F) avant d'être coupées.  
**Un certificat de conformité doit être fourni.**
- 4.1.4 **Tissu de base tissé** – Le tissu de base doit être fait de laine et de polyester, 237 g/m<sup>2</sup>, de teinte approuvée, et doit satisfaire aux exigences de la spécification G.S. 1045-115 de la GRC.  
**Ils doivent être achetés de la GRC.**
- 4.1.5 **Ruban de renfort** – Le ruban de renfort pour les coutures d'épaule et de dessous de bras doit être en sergé de coton de 6.4 mm (3 po) de largeur, de couleur bleu marine ou noire (offert dans le commerce).
- 4.1.6 **Boutons** – Les boutons doivent être en plastique, de couleur bleu marine, 30 lignes, à 4 trous, et doivent mesurer 19 mm (¾ po) de diamètre.
- 4.1.7 **Fil de couture** – Le fil doit être à âme en polyester et guipé de polyester, 40 tex, classe B, conforme à la norme CAN/CGSB 4.131-93, de couleur assortie au tissu tissé. Pour les points de recouvrement plats, le fil de couture doit être utilisé comme fil de l'aiguille, et le fil pour tricot doit être utilisé comme fil du boucleur.  
**Un certificat de conformité doit être fourni.**
- 4.1.8 **Insignes d'épaule** – Les insignes doivent être conformes à la spécification G.S. 1045-266 de la GRC, Insignes d'épaule en tissu.  
**Ils doivent être achetés de la GRC.**
- 4.2 **Tailles et dimensions** – Le chandail conforme à la présente spécification doit être fourni dans les tailles exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins qui font partie de la présente spécification. Les composants du vêtement doivent être façonnés et dimensionnés conformément à l'échantillon visuel. Les mesures doivent être prises sur un vêtement non étiré et au moins 48 heures après la confection du vêtement. Les chandails doivent être marqués en fonction de la taille (2TP, TP, P, M, G, TG, 2TG, 3TG) et de la stature (Court, Régulier, Long et T Long), conformément au tableau des mesures ci-joint.
- 4.3 **Coutures et piqûres** – Les coutures latérales, les coutures de manche et les coutures d'emmanchure doivent être exécutées au point de surjet de type 504. Les

coutures d'épaule doivent être exécutées au point de recouvrement plat de type 402 ou 406 en utilisant le fil pour tricot comme fil du boucleur. L'effet de recouvrement doit se trouver sur l'envers, et la couture doit comporter au moins 9 et au plus 12 points par 2.5 cm (1 po). La bande d'encolure doit être cousue au point de type 501, et la couture doit comporter au moins 10 et au plus 12 po par 2.5 cm (1 po) et doit être lisse et sans grignage ni ampleur. Les coutures des poignets doivent être exécutées au point de type 501 sur le tricot façonné, et les coutures doivent comporter au moins 10 et au plus 12 po par 2.5 cm (1 po) et doivent être lisses et sans grignage ni ampleur. Les extrémités des coutures qui ne sont pas fixées par d'autres coutures doivent être fixées par une bride d'arrêt de 1 cm ( $\frac{3}{8}$  po) de longueur comportant au moins 15 points par bride ou être arrêtées par des points arrière. Il faut s'assurer que toutes les mailles du tricot sont bien fixées afin d'éviter qu'elles s'effilochent. Les chandails finis doivent être nets et propres, et toutes les extrémités libres des fils doivent être coupées. Les pièces de renfort aux épaules et aux coudes et les pattes d'épaule confectionnées en tissu tissé doivent être cousues au point de type 501, et les coutures doivent comporter au moins dix et au plus douze points par 2.5 cm (1 po) et être lisses et sans ampleur ni fronçage.

4.4 **Confection** – Le chandail doit être confectionné selon la méthode coupé-cousu.

4.4.1 **Corps et manches** – Le corps et les manches du chandail doivent être confectionnés en tricot interlock à l'aide d'un fil 2-28-64 (2 brins, titrage 28, qualité 64s) avec un appel du fil à 1 extrémité et un réglage de jauge 12. Ils doivent comporter de 17 à 19 colonnes de mailles par 2.5 cm (1 po) et de 20 à 22 rangées de mailles par 2.5 cm (1 po).

**Remarque** : Il a été déterminé qu'un tricoteuse circulaire ou rectiligne de jauge 12 permettait d'obtenir un tricot satisfaisant aux présentes exigences.

4.4.2 **Bande de taille** – La bande doit être confectionnée en tricot côte 2 x 1 selon un processus continu. Elle doit comporter de 13 à 15 colonnes de mailles par 2.5 cm (1 po) et de 24 à 26 rangées de mailles par 2.5 cm (1 po). Elle doit avoir une largeur finie de 6.4 cm (2 2 po), et il ne doit pas y avoir de couture entre la bande de taille et le corps du chandail.

4.4.3 **Bande d'encolure** - La bande doit être confectionnée en tricot côte 1 x 1 et elle doit comporter de 13 à 15 colonnes de mailles par 2.5 cm (1 po) et de 24 à 26 rangées de mailles par 2.5 cm (1 po). Elle doit être confectionnée d'une seule pièce puis pliée afin de former une bande double d'environ 3.2 cm (1 3 po) de largeur. Les extrémités de la bande formant le V doivent être jointes par des points noués de manière à former un angle en s'assurant que les côtes soient correctement appariées afin de donner un effet de chevron. La bande doit être



fixée à l'encolure du chandail à l'aide d'une couture exécutée au point de type 501, et la couture doit comporter au moins 10 et au plus 12 po par 2.5 cm (1 po). La bande doit ensuite être surpiquée à 3 mm ( $\frac{1}{8}$  po) du bord le long des deux bords du V, sur le corps du chandail, afin d'obtenir un bord fini à l'intérieur et à l'extérieur de l'encolure. La bande d'encolure finie doit mesurer 2.5 cm (1 po) de largeur.

- 4.4.4 **Poignets** – Les poignets de type à rabat doivent être confectionnés en tricot côte 2 x 1 selon un processus continu. Ils doivent comporter de 13 à 15 colonnes de mailles par 2.5 cm (1 po) et de 24 à 26 rangées de mailles par 2.5 cm (1 po). Ils doivent avoir une longueur finie de 14 cm (5 2 po), et il ne doit pas y avoir de couture entre les poignets et les manches.
- 4.4.5 **Coutures d'épaule** – Les coutures d'épaule doivent être exécutées au point de recouvrement plat de type 402 ou 406 en utilisant le fil pour tricot comme fil du boucleur. Le ruban de renfort conforme au paragr. 4.1.5 doit être fixé dans la couture.
- 4.4.6 **Coutures de manche et coutures latérales** – Chaque manche doit être assemblée à son emmanchure. Pendant cette opération, la patte d'épaule doit être centrée et fixée dans la couture d'emmanchure. Un ruban de renfort conforme au paragr. 4.1.5, mesurant 8 cm ( $3 \frac{1}{8}$  po) de longueur, doit être inséré uniformément dans la couture d'emmanchure, sous le bras, au point de rencontre de la couture de manche et de la couture latérale. Les pièces de renfort aux coudes doivent être fixées dans les coutures de manche. Les coutures de manche et les coutures latérales doivent être exécutées en une opération continue, au point de surjet de type 504, jusqu'à 10 cm (4 po) du bord du poignet. À cet endroit, les coutures doivent être exécutées au point de type 501 jusqu'au bord fini du tricot façonné et elles doivent comporter au moins 10 et au plus 12 points par 2.5 cm (1 po). Des brides d'arrêt doivent être exécutées parallèlement à la couture, sur les ressources de couture du poignet et sur l'ourlet du bas, afin de consolider les coutures.
- 4.4.7 **Pièces de renfort aux épaules** – Une pièce de renfort confectionnée en tissu tissé conforme au paragr. 4.1.4 doit être centrée sur la couture d'épaule. Les bords non finis doivent être repliés de 1 cm ( $\frac{3}{8}$  po), les coins doivent être correctement ouverts puis la pièce doit être piquée le long des bords, à travers toutes les épaisseurs, en veillant à ce que les côtes du chandail soient le moins étirées possible. Le bord extérieur de la pièce de renfort doit suivre le contour de la couture d'emmanchure et être inséré dans celle-ci, et le bord intérieur doit être placé le plus près possible de la bande d'encolure, près du cou, et doit suivre le haut ou le bas de la côte la plus proche. Un bouton conforme au paragr. 4.1.6. doit être fixé au centre de la pièce de renfort, sur la couture d'épaule, à 2.5 cm (1 po)

de la bande d'encolure. Les pièces de renfort finies doivent être façonnées et dimensionnées conformément au tableau des mesures et aux dessins.

- 4.4.8 **Pièces de renfort aux coudes** – Les pièces de renfort aux coudes, confectionnées en tissu tissé conforme au paragr. 4.1.4, doivent être de forme rectangulaire avec un coin arrondi au haut. Les bords non finis doivent être repliés de 1 cm ( $\frac{3}{8}$  po), les coins doivent être correctement ouverts puis les pièces doivent être piquées à 1.6 mm (1/16 po) du bord sur les bords devant et latéraux (point noué de type 501), à travers toutes les épaisseurs, en veillant à ce que les côtes du chandail soient le moins étirées possible. Les pièces de renfort doivent être placées à 4.4 cm (1  $\frac{3}{4}$  po) au-dessus du poignet et cousues dans les coutures de manche. Les pièces de renfort finies doivent être façonnées et dimensionnées conformément au tableau des mesures et aux dessins.
- 4.4.9 **Pattes d'épaule** – Les pattes d'épaule, confectionnées de deux épaisseurs de tissu tissé conforme au paragr. 4.1.4, doivent être de forme rectangulaire avec une extrémité en pointe près du cou. Les épaisseurs doivent être cousues ensemble au point noué de type 501 (une aiguille), retournées (elles peuvent aussi être pressées) et piquées à 1.6 mm (1/16 po) du bord sur les côtés et à l'extrémité en pointe. Les pattes doivent comporter une boutonnière convenant à un bouton de 30 lignes placée au centre à 1.27 cm ( $\frac{1}{2}$  po) de l'extrémité en pointe et parallèlement à la longueur des pattes. Les boutonnières doivent comporter des brides d'arrêt et au moins 28 points par 2.5 cm (1 po) et être coupées. Les pattes d'épaule doivent être fixées dans les coutures d'emmanchure et doivent reposer bien droit et à plat lorsqu'elles sont boutonnées. Afin de faciliter l'assemblage, les pattes d'épaule doivent être faufilées en place en centrant les bords non finis sur les coutures d'épaule. Les pattes d'épaule finies doivent être façonnées et dimensionnées conformément au tableau des mesures et aux dessins.
- 4.4.10 **Insignes d'épaule** – Les manches doivent comporter un insigne d'épaule de la GRC conforme au paragr. 4.1.8 cousu sur la tête de manche, à 1.3 cm ( $\frac{1}{2}$  po) sous la couture d'épaule et centré par rapport à la patte d'épaule, conformément au dessin n° 1, à l'aide du fil conforme au paragr. 4.1.7. Il faut s'assurer de bien placer les insignes verticalement et horizontalement.
- 4.4.11 **Étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage** – Chaque chandail doit comporter une étiquette d'entretien durable fixée de façon permanente dans une couture latérale et qui comprend les instructions suivantes, en anglais et en français :

Machine wash - cool (30°C)	Laver à la machine – à l'eau froide (30 °C)
Do not bleach	Ne pas utiliser d'agent de blanchiment
Tumble dry - low	Sécher par culbutage – à basse température
Steam iron - low	Repasser à la vapeur – à basse température
Dry Clean	Nettoyer à sec

Chaque chandail doit comporter une étiquette fixée de façon permanente à la bande d'encolure au centre dos qui comprend les renseignements ci-dessous inscrits de façon lisible et indélébile, en français et en anglais :

Là où les mots « *insert the* » apparaissent, inscrire seulement l'information demandée. (Exemple : *Insert the* : Size/Taille, inscrire uniquement G-Régulier.)

<i>Insert:</i> RCMP SWEATER PULLOVER, UNISEX	CHANDAIL UNISEXE DE LA GRC
<i>Insert the</i> Size/Taille	
<i>Insert the</i> Manufacturer's Identification/Identification du fabricant	
<i>Insert the</i> Date of Manufacture in numeric format year/month (Ex. 2001/11)/ Date de fabrication en format numérique année/mois (p. ex. 2001/11)	
<i>Insert the</i> R.C.M.P. Stock Number/Numéro d'article de la GRC	

## 5. **Livraison, emballage et marquage des contenants d'expédition**

- 5.1 Sauf indication contraire, les articles doivent être livrés au commissaire de la GRC, Programme uniformes et équipements, Ottawa (Ontario), sans frais de transport ni taxe provinciale, le cas échéant.
- 5.2 L'emballage et le marquage des contenants d'expédition doivent respecter les dispositions de l'appel d'offres.
- 5.3 Chaque livraison doit être accompagnée d'un bordereau d'expédition indiquant le contenu.

## 6. **Dispositions relatives à l'assurance de la qualité**

6.1 **Responsabilité des inspections** - Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de démontrer à la Programme uniformes et équipements de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction de la Programme uniformes et équipements de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à des installations d'essai indépendantes nord-américaines certifiées selon les normes ISO 9001 et ISO 17025, dans le domaine des essais textiles. Un certificat doit être fourni.

Remarque : L'entreprise Groupe CTT Inc., située au Québec, est réputée satisfaisante à cette exigence.

6.2 La Programme uniformes et équipements de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.

6.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

## 7. **Méthode de prise de mesures** (Voir le tableau des mesures et les dessins n° 2 et 3)

7.1 **Largeur de la poitrine** (A) – Distance mesurée d'un côté à l'autre du chandail, à 2.5 cm sous le point le plus bas des emmanchures.

7.2 **Largeur de la bande de taille** (B) – Distance mesurée d'un côté à l'autre de la bande de taille, en ligne droite, le chandail non étiré, au centre des côtes, d'une couture latérale à l'autre.

7.3 **Profondeur de l'emmanchure** (C) – Distance mesurée, en ligne droite, du haut de l'épaule à la couture d'emmanchure.

- 7.4 **Profondeur de l'encolure en V** (D) – Distance mesurée du haut des côtes de l'encolure au centre dos au haut des côtes de l'encolure en V au centre devant.
- 7.5 **Longueur de la couture d'épaule** (E) – Distance mesurée le long de la couture d'épaule, en ligne droite, de la couture d'emmanchure à la couture d'encolure.
- 7.6 **Largeur de l'encolure au dos** (F) – Distance mesurée, en ligne droite, d'un point de rencontre de la couture d'encolure et de la couture d'épaule à l'autre.
- 7.7 **Longueur du centre dos** (G) – Distance mesurée de la couture d'encolure, sous les côtes, au centre dos, au bas de la bande de taille.
- 7.8 **Longueur de manche** (H) – Distance mesurée, en ligne droite, du haut des côtes de l'encolure au centre dos au bord inférieur du poignet.
- 7.9 **Ouverture du poignet** (J) – Distance mesurée d'un côté à l'autre du poignet, en ligne droite, au bord inférieur des côtes.

#### **Pièces de renfort aux épaules**

- 7.10 **Largeur de l'épaule** (K) – Distance mesurée le long de la couture d'épaule, en ligne droite, de la pointe près de l'encolure à la couture d'épaule.
- 7.11 **Longueur au bord de l'encolure** (L) – Distance mesurée en ligne droite d'un coin à l'autre.

#### **Pièces de renfort aux coudes**

- 7.12 **Longueur** (M) – Distance mesurée, en ligne droite, du bord supérieur au bord inférieur.
- 7.13 **Largeur au point le plus large** (N) – Distance mesurée, en ligne droite, perpendiculairement au bord extérieur de la pièce, à 2.5 cm sous le bord supérieur.
- 7.14 **Largeur au poignet** (P) – Distance mesurée le long du bord inférieur de la pièce.

**TABLEAU I – Exigences relatives au fil**

		EXIGENCE	MÉTHODE D'ESSAI
1	Couleur	Bleu marine conformément à l'échantillon disponible auprès de la Programme uniformes et équipements de la GRC	
2	Teneur en fibres	100 % laine vierge Voir paragr. 4.1.1	CAN/CGSB 4.2 – Méthode 14
3	Diamètre des fibres	Laine peignée qualité 64s (20.60 à 22.04 microns)	CAN/CGSB 4.2 – Méthode 48
4	Structure des fils	2 brins	

**TABLEAU II – Exigences relatives au tricot**

		EXIGENCE	MÉTHODE D'ESSAI
1	Solidité de la couleur à la lumière	Égal ou supérieur à la norme AATCC L4	CAN/CGSB 4.2 – Méthode 18.3-97
2	Solidité de la couleur au frottement – au sec et au mouillé	Échelle de gris 4 ou supérieure	CAN/CGSB 4.2 – Méthode 22
3	Solidité de la couleur au lavage	Échelle de gris 4 ou supérieure	CAN/CGSB 4.2 – Méthode 19.1 Essai n° 2
4	Solidité de la couleur à la sueur	Changement de couleur : échelle de gris 4 Tachage : échelle de gris 4	CAN/CGSB 4.2 – Méthode 23-M90
5	Changement dimensionnel au blanchissage – retrait par relaxation	5 % max. (chaque sens)	The Woolmark Company TM 31 – Washing of Wool TM 254 – Tumble Drying Performance after Washing
6	Changement dimensionnel au blanchissage – retrait par feutrage	5 % max. (chaque sens) 5 % superficié totale	The Woolmark Company TM 31 – Washing of Wool TM 254 – Tumble Drying Performance after Washing
7	Changement dimensionnel au nettoyage à sec	5 % max. (chaque sens)	CAN/CGSB 4.2 – Méthode 30
8	Évaluation de l'aspect de la surface <i>Après 1 lavage</i> <i>Après 5 lavages</i>	Indice 3	The Woolmark Company – TM 298 1 lavage – 7A 5 lavages – 5A

## ANNEXE B

### Certification et critères d'évaluation

L'annexe B contient les définitions des exigences de conformité et de certification pour tous les matériaux prescrits dans le présent document. Les critères d'évaluation sont regroupés dans une liste de référence. Cette liste doit être utilisée par le Programme Uniformes et équipement de la GRC afin de s'assurer que tous les documents ont été reçus et qu'ils satisfont aux exigences de la présente spécification.

#### Définitions :

**Certificat de conformité** : Les certificats de conformité doivent être fondés sur les essais effectués par un fabricant de produits bruts dans un laboratoire interne ou un laboratoire tiers et indépendant certifié, approuvé par la GRC, pour vérifier la conformité aux exigences de rendement de la présente spécification. Lorsque cela est indiqué, une facture du fournisseur du produit brut est également acceptable.

**Rapports d'essai** : Les rapports d'essai doivent indiquer la méthode d'essai utilisée et les conditions d'essai ainsi que les résultats des essais effectués par un laboratoire tiers et indépendant certifié, approuvé par la GRC, afin de pouvoir vérifier la conformité aux exigences de la présente spécification.

Les certificats et les rapports d'essai, qui indiquent le rendement des matériaux utilisés dans la fabrication de l'article fini, doivent être conservés par le fabricant et accessibles en cas de demande visant à confirmer que tout article réputé conforme aux exigences a fait l'objet de tous les essais et de toutes les certifications qu'impose la présente spécification. Tout défaut de fournir la documentation requise sera un motif de rejet. Tout défaut de satisfaire aux exigences dans le cadre d'essais menés par le Programme Uniformes et équipement de la GRC sera aussi un motif de rejet.

### Certification et critères d'évaluation

Titre du paragr./Essai	Certificat de conformité	Rapport d'essai	Approuvé/ Rejeté
Finissage (paragr. 4.1.3)	Requis		
Tableau I		Requis	
Tableau II		Requis	
Fil (paragr. 4.1.7)	Requis		

<b>Tableau I</b>					
<b>Titre/Essai</b>	<b>Méthode d'essai</b>	<b>Exigence</b>		<b>Résultats du rapport d'essai</b>	<b>Approuvé/Rejeté</b>
Installation d'essai utilisée		Installation d'essai indépendante certifiée			
Teneur en fibres (Analyse des fibres)	CAN/CGSB 4.2 Méthode 14.18-M91	100 % laine vierge			
Diamètre des fibres	CAN/CGSB 4.2 Méthode 48-M91	<b>USDA qualité 64s (20.60 à 22.04 microns)</b>			
Structure des fils		2 brins			
<b>Tableau II</b>					
Couleur		Selon l'échantillon visuel			
Solidité de la couleur à la lumière	CAN/CGSB 4.2 Méthode 18.3-97	<b>Égal ou supérieur à la norme AATCC L4</b>			
Solidité de la couleur au frottement	CAN/CGSB 4.2 Méthode 22-2004	<b>Aucun changement de couleur ni tachage autre que celui correspondant à l'indice indiqué de l'échelle des gris</b>		<b>Aucun changement de couleur ni tachage autre que celui correspondant à l'indice indiqué de l'échelle des gris</b>	
		À sec :	4	À sec :	
		Au mouillé :	4	Au mouillé :	
Solidité de la couleur au lavage	CAN/CGSB 4.2 Méthode 19.1 Essai n° 2	<b>Aucun changement de couleur ni tachage autre que celui correspondant à l'indice indiqué de l'échelle des gris</b>		<b>Aucun changement de couleur ni tachage autre que celui correspondant à l'indice indiqué de l'échelle des gris</b>	
		Changement de couleur	4	Changement de couleur	
Solidité de la couleur à la sueur	CAN/CGSB 4.2 Méthode 23-M90	<b>Aucun changement de couleur ni tachage autre que celui correspondant à l'indice indiqué de l'échelle des gris</b>		<b>Aucun changement de couleur ni tachage autre que celui correspondant à l'indice indiqué de l'échelle des gris</b>	
		Changement de couleur	4	Changement de couleur	
		Tachage	4	Tachage	
Changement dimensionnel au blanchissage – Retrait par relaxation	The Woolmark Company TM 31 – Washing of Wool TM 254 – Tumble Drying Performance After Washing	<b>Maximum</b>		<b>Maximum</b>	
		Chaque sens	5 %	Chaque sens	
Changement dimensionnel au blanchissage – Retrait par feutrage	The Woolmark Company TM 31 – Washing of Wool TM 254 – Tumble Drying Performance After Washing	<b>Maximum</b>		<b>Maximum</b>	
		Chaque sens	5 %	Chaque sens	
		Superficie totale	5 %	Superficie totale	
Changement dimensionnel au nettoyage à sec	CAN/CGSB 4.2 Méthode 30	<b>Maximum</b>		<b>Maximum</b>	
		Chaque sens	5 %	Chaque sens	
Évaluation de l'aspect de la surface <i>Après 1 lavage</i> <i>Après 5 lavages</i>	The Woolmark Company TM 298 1 lavage – 7A 5 lavages – 5A	Indice 3 ou supérieur		Indice 3 ou supérieur	
		Après 1 lavage		Après 1 lavage	
		Après 5 lavages		Après 5 lavages	



**TABLEAU DES MESURES – CENTIMÈTRES****Chandail unisexe**

Désignation de la taille		Mensurations	Mesures du vêtement													
Stature	Taille	Poitrine	Largeur de poitrine (½ seul.)	Largeur de la bande de taille non étirée (½ seul.)	Profondeur de l'emmanchure	Profondeur de l'encolure en V	Longueur de la couture d'épaule	Largeur de l'encolure au dos	Longueur du centre dos	Longueur de manche	Ouverture du poignet (½ seul.)	Pièce de renfort aux épaules		Pièces de renfort aux coudes		
												Largeur de l'épaule	Longueur au bord de l'encolure	Longueur	Largeur au point le plus large	Largeur au poignet
COURT 160 cm à 167.5 cm	2TP	66 – 71.1	40.6	26.7	21.6	17.8	14	15.2	53.3	74.9	7.6	13.3	20	22.9	14	9.5
	TP	76.2 – 81.3	45.7	30.5	22.9	17.8	14	15.9	55.9	77.5	8.25	13.3	20	23.5	14	9.5
	P	86.4 – 91.4	50.8	34.3	24.1	17.8	14	16.5	58.4	80	8.25	13.3	22.2	24.1	14	9.5
	M	96.5 – 101.6	55.9	39.4	25.4	17.8	14.6	17.2	61	82.5	8.25	14	22.2	24.8	14	10
	G	106.7 – 111.8	61	43.2	26.7	17.8	15.25	17.8	63.5	85	8.9	14.6	24.1	25.4	14	10
	TG	116.8 – 121.9	66	48.25	27.9	17.8	16.5	18.4	64.8	86.4	9.5	15.9	24.1	26	17.2	12.1
	2TG	127 – 132.1	71.1	53.3	29.2	19	17.8	19	66	90	10	17	26	26.7	17.2	12.1
	3TG	137.2 – 142.2	76.2	58.4	30.5	19	19	19.7	66	91.4	10	18.4	26	27.3	17.2	12.1
RÉGULIER 170 cm à 177.5 cm	2TP	66 – 71.1	40.6	26.7	21.6	20.3	14	15.2	58.4	81.3	7.6	13.3	22	25.4	14	9.5
	TP	76.2 – 81.3	45.7	30.5	22.9	20.3	14	15.9	61	83.8	8.25	13.3	22	26	14	9.5
	P	86.4 – 91.4	50.8	34.3	24.1	20.3	14	16.5	63.5	86.36	8.25	13.3	24.1	26.7	14	9.5
	M	96.5 – 101.6	55.9	39.4	25.4	20.3	14.6	17.2	66	88.9	8.25	14	24.1	27.3	14	10
	G	106.7 – 111.8	61	43.2	26.7	20.3	15.25	17.8	68.6	91.4	8.9	14.6	26	27.9	14	10
	TG	116.8 – 121.9	66	48.25	27.9	20.3	16.5	18.4	69.9	92.7	9.5	15.9	26	28.6	17.2	12.1
	2TG	127 – 132.1	71.1	53.3	29.2	21.6	17.8	19	71.1	95.25	10	17	27.9	29.2	17.2	12.1
	3TG	137.2 – 142.2	76.2	58.4	30.5	21.6	19	19.7	71.1	96.5	10	18.4	27.9	29.8	17.2	12.1
PRISE DES MESURES			A	B	C	D	E	F	G	H	J	K	L	M	N	P
TOLÉRANCES ±			1.25 cm	1.25 cm	1.25 cm	0.65 cm	0.65 cm	0.65 cm	1.25 cm	1.25 cm	0.65 cm	0.65 cm	0.65 cm	0.65 cm	0.65 cm	0.65 cm

**Remarque :** Toutes les mesures sont en centimètres. Pour toutes les tailles : largeur des côtes de l'encolure en V : 2.4 cm, profondeur de la bande de taille : 6.35 cm, profondeur du poignet : 14 cm.

**TABLEAU DES MESURES – CENTIMÈTRES**

Désignation de la taille		Mensurations	Mesures du vêtement													
Stature	Taille	Poitrine	Largeur de poitrine (½ seul.)	Largeur de la bande de taille non étirée (½ seul.)	Profondeur de l'emmanchure	Profondeur de l'encolure en V	Longueur de la couture d'épaule	Largeur de l'encolure au dos	Longueur du centre dos	Longueur de manche	Ouverture du poignet (½ seul.)	Pièce de renfort aux épaules		Pièces de renfort aux coudes		
												Largeur de l'épaule	Longueur au bord de l'encolure	Longueur	Largeur au point le plus large	Largeur au poignet
LONG 180.5 cm à 188 cm	2TP	66 – 71.1	40.6	26.7	21.6	22.9	14	15.2	63.5	87.6	7.6	13.3	23.9	27.9	14	9.5
	TP	76.2 – 81.3	45.7	30.5	22.9	22.9	14	15.9	66	90.2	8.25	13.3	23.9	28.6	14	9.5
	P	86.4 – 91.4	50.8	34.3	24.1	22.9	14	16.5	68.6	92.7	8.25	13.3	26	29.2	14	9.5
	M	96.5 – 101.6	55.9	39.4	25.4	22.9	14.6	17.2	71.1	95.25	8.25	14	26	29.8	14	10
	G	106.7 – 111.8	61	43.2	26.7	22.9	15.25	17.8	73.7	97.8	8.9	14.6	27.9	30.5	14	10
	TG	116.8 – 121.9	66	48.25	27.9	22.9	16.5	18.4	74.9	99	9.5	15.9	27.9	31.1	17.2	12.1
	2TG	127 – 132.1	71.1	53.3	29.2	24.1	17.8	19	76.2	100.3	10	17	29.8	31.75	17.2	12.1
	3TG	137.2 – 142.2	76.2	58.4	30.5	24.1	19	19.7	76.2	101.6	10	18.4	29.8	32.4	17.2	12.1
T LONG 190.5 cm à 198 cm	2TP	66 – 71.1	40.6	26.7	21.6	25.4	14	15.2	68.5	94	7.6	13.3	25.7	30.5	14	9.5
	TP	76.2 – 81.3	45.7	30.5	22.9	25.4	14	15.9	71.1	96.5	8.25	13.3	25.7	31.1	14	9.5
	P	86.4 – 91.4	50.8	34.3	24.1	25.4	14	16.5	73.7	99	8.25	13.3	27.9	31.75	14	9.5
	M	96.5 – 101.6	55.9	39.4	25.4	25.4	14.6	17.2	76.2	101.6	8.25	14	27.9	32.4	14	10
	G	106.7 – 111.8	61	43.2	26.7	25.4	15.25	17.8	78.7	104.1	8.9	14.6	29.8	33	14	10
	TG	116.8 – 121.9	66	48.25	27.9	25.4	16.5	18.4	80	105.4	9.5	15.9	29.8	33.6	17.2	12.1
	2TG	127 – 132.1	71.1	53.3	29.2	26.7	17.8	19	81.3	105.4	10	17	31.75	34.3	17.2	12.1
	3TG	137.2 – 142.2	76.2	58.4	30.5	26.7	19	19.7	81.3	106.7	10	18.4	31.75	34.9	17.2	12.1
PRISE DES MESURES			A	B	C	D	E	F	G	H	J	K	L	M	N	P
TOLÉRANCES ±			1.25 cm	1.25 cm	1.25 cm	0.65 cm	0.65 cm	0.65 cm	1.25 cm	1.25 cm	0.65 cm	0.65 cm	0.65 cm	0.65 cm	0.65 cm	0.65 cm

**Remarque :** Toutes les mesures sont en centimètres. Pour toutes les tailles : largeur des côtes de l'encolure en V : 2.4 cm, profondeur de la bande de taille : 6.35 cm, profondeur du poignet : 14 cm.

**TABLEAU DES MESURES – POUCES**

Désignation de la taille		Mensurations	Mesures du vêtement													
Stature	Taille	Poitrine	Largeur de poitrine (½ seul.)	Largeur de la bande de taille non étirée (½ seul.)	Profondeur de l'emmanchure	Profondeur de l'encolure en V	Longueur de la couture d'épaule	Largeur de l'encolure au dos	Longueur du centre dos	Longueur de manche	Ouverture du poignet (½ seul.)	Pièce de renfort aux épaules		Pièces de renfort aux coudes		
												Largeur de l'épaule	Longueur au bord de l'encolure	Longueur	Largeur au point le plus large	Largeur au poignet
COURT 5 pi 3 po à 5 pi 6 po	2TP	26 – 28	16	10 ½	8 ½	7	5 ½	6	21	29 ½	3	5 ¼	7 ⅞	9	5 ½	3 ¾
	TP	30 – 32	18	12	9	7	5 ½	6 ¼	22	30 ½	3 ¼	5 ¼	7 ⅞	9 ¼	5 ½	3 ¾
	P	34 – 36	20	13 ½	9 ½	7	5 ½	6 ½	23	31 ½	3 ¼	5 ¼	8 ¾	9 ½	5 ½	3 ¾
	M	38 – 40	22	15 ½	10	7	5 ¾	6 ¾	24	32 ½	3 ¼	5 ½	8 ¾	9 ¾	5 ½	4
	G	42 – 44	24	17	10 ½	7	6	7	25	33 ½	3 ½	5 ¾	9 ½	10	5 ½	4
	TG	46 – 48	26	19	11	7	6 ½	7 ¼	25 2	34	3 ¾	6 ¼	9 ½	10 ¼	6 ¾	4 ¾
	2TG	50 – 52	28	21	11 ½	7 ½	7	7 ½	26	35 ½	4	6 ¾	10 ¼	10 ½	6 ¾	4 ¾
RÉGULIER 5 pi 7 po à 5 pi 10 po	3TG	54 – 56	30	23	12	7 ½	7 ½	7 ¾	26	36	4	7 ¼	10 ¼	10 ¾	6 ¾	4 ¾
	2TP	26 – 28	16	10 ½	8 ½	8	5 ½	6	23	32	3	5 ¼	8 ⅞	10	5 ½	3 ¾
	TP	30 – 32	18	12	9	8	5 ½	6 ¼	24	33	3 ¼	5 ¼	8 ⅞	10 ¼	5 ½	3 ¾
	P	34 – 36	20	13 ½	9 ½	8	5 ½	6 ½	25	34	3 ¼	5 ¼	9 ½	10 ½	5 ½	3 ¾
	M	38 – 40	22	15 ½	10	8	5 ¾	6 ¾	26	35	3 ¼	5 ½	9 ½	10 ¾	5 ½	4
	G	42 – 44	24	17	10 ½	8	6	7	27	36	3 ½	5 ¾	10 ¼	11	5 ½	4
	TG	46 – 48	26	19	11	8	6 ½	7 ¼	27 ½	36 ½	3 ¾	6 ¼	10 ¼	11 ¼	6 ¾	4 ¾
PRISE DES MESURES	2TG	50 – 52	28	21	11 ½	8 ½	7	7 ½	28	37 ½	4	6 ¾	11	11 ½	6 ¾	4 ¾
	3TG	54 – 56	30	23	12	8 ½	7 ½	7 ¾	28	38	4	7 ¼	11	11 ¾	6 ¾	4 ¾
	TOLÉRANCES ±			½ po	½ po	½ po	¼ po	¼ po	¼ po	½ po	½ po	¼ po	¼ po	¼ po	¼ po	¼ po

**Remarque :** Toutes les mesures sont en pouces. Pour toutes les tailles : largeur des côtes de l'encolure en V : 1 po, profondeur de la bande de taille : 2 ½ po, profondeur du poignet : 5 ½ po.

**TABLEAU DES MESURES – POUCES**

Désignation de la taille		Mensurations	Mesures du vêtement													
Stature	Taille	Poitrine	Largeur de poitrine (½ seul.)	Largeur de la bande de taille non étirée (½ seul.)	Profondeur de l'emmanchure	Profondeur de l'encolure en V	Longueur de la couture d'épaule	Largeur de l'encolure au dos	Longueur du centre dos	Longueur de manche	Ouverture du poignet (½ seul.)	Pièce de renfort aux épaules		Pièces de renfort aux coudes		
												Largeur de l'épaule	Longueur au bord de l'encolure	Longueur	Largeur au point le plus large	Largeur au poignet
LONG 5 pi 11 po à 6 pi 2 po	2TP	26 – 28	16	10 ½	8 ½	9	5 ½	6	25	34 ½	3	5 ¼	9 ⅜	11	5 ½	3 ¾
	TP	30 – 32	18	12	9	9	5 ½	6 ¼	26	35 ½	3 ¼	5 ¼	9 ⅜	11 ¼	5 ½	3 ¾
	P	34 – 36	20	13 ½	9 ½	9	5 ½	6 ½	27	36 ½	3 ¼	5 ¼	10 ¼	11 ½	5 ½	3 ¾
	M	38 – 40	22	15 ½	10	9	5 ¾	6 ¾	28	37 ½	3 ¼	5 ½	10 ¼	11 ¾	5 ½	4
	G	42 – 44	24	17	10 ½	9	6	7	29	38 ½	3 ½	5 ¾	11	12	5 ½	4
	TG	46 – 48	26	19	11	9	6 ½	7 ¼	29 ½	39	3 ¾	6 ¼	11	12 ¼	6 ¾	4 ¾
	2TG	50 – 52	28	21	11 ½	9 ½	7	7 ½	30	39 ½	4	6 ¾	11 ¾	12 ½	6 ¾	4 ¾
3TG	54 – 56	30	23	12	9 ½	7 ½	7 ¾	30	40	4	7 ¼	11 ¾	12 ¾	6 ¾	4 ¾	
T LONG 6 pi 3 po à 6 pi 6 po	2TP	26 – 28	16	10 ½	8 ½	10	5 ½	6	27	37	3	5 ¼	10 ⅝	12	5 ½	3 ¾
	TP	30 – 32	18	12	9	10	5 ½	6 ¼	28	38	3 ¼	5 ¼	10 ⅝	12 ¼	5 ½	3 ¾
	P	34 – 36	20	13 ½	9 ½	10	5 ½	6 ½	29	39	3 ¼	5 ¼	11	12 ½	5 ½	3 ¾
	M	38 – 40	22	15 ½	10	10	5 ¾	6 ¾	30	40	3 ¼	5 ½	11	12 ¾	5 ½	4
	G	42 – 44	24	17	10 ½	10	6	7	31	41	3 ½	5 ¾	11 ¾	13	5 ½	4
	TG	46 – 48	26	19	11	10	6 ½	7 ¼	31 ½	41 ½	3 ¾	6 ¼	11 ¾	13 ¼	6 ¾	4 ¾
	2TG	50 – 52	28	21	11 ½	10 ½	7	7 ½	32	41 ½	4	6 ¾	12 ½	13 ½	6 ¾	4 ¾
3TG	54 – 56	30	23	12	10 ½	7 ½	7 ¾	32	42	4	7 ¼	12 ½	13 ¾	6 ¾	4 ¾	
PRISE DES MESURES			A	B	C	D	E	F	G	H	J	K	L	M	N	P
TOLÉRANCES ±			½ po	½ po	½ po	¼ po	¼ po	¼ po	½ po	½ po	¼ po	¼ po	¼ po	¼ po	¼ po	¼ po

**Remarque :** Toutes les mesures sont en pouces. Pour toutes les tailles : largeur des côtes de l'encolure en V : 1 po, profondeur de la bande de taille : 2 ½ po, profondeur du poignet : 5 ½ po.